

C'est là un événement considérable, par ce qu'il répond aux vœux, que plusieurs fois nous avons émis dans nos congrès.

Nous nous en réjouissons d'autant plus qu'il ouvre une ère nouvelle qui marquera la fin des conflits sanglants et l'allègement progressif des lourdes charges qui pèsent sur les citoyens de tous les pays du fait des armements à outrance.

Citoyens, sans renier en rien nos origines propres, et tout en conservant intact le culte glorieux de notre pays, nous ne nous sommes jamais nous lasser d'employer notre action au nom de la formidable organisation que nous représentons, pour que tout litige entre nations civilisées soit réglé par l'arbitrage.

Qu'il nous soit également donné de pouvoir espérer que dans la mesure où elles sont présentées les gouvernements voudront tenir un meilleur compte de nos revendications.

Ce but nous l'atteindrons si nous savons chaque jour fortifier nos rangs, nous ne nous lassons d'employer nos efforts parallèles des prolétaires de tous les pays, par des fédérations internationales.

Le citoyen MAROILLE, député belge dit que si la Belgique, dans un pays qui ne peut pas sur la carte d'Europe, elle ne le cède cependant en rien aux autres pays plus peuplés, au point de vue de l'importance des organisations syndicales.

Le citoyen MAROILLE termine en disant que lorsque les mineurs le voudront par leur entente internationale, ils empêcheront les guerres.

Le citoyen SACHSE, député allemand, dit qu'il y a 15 ans, lorsque le premier congrès s'est tenu à Berlin, le prolétariat minier était loin d'être aussi uni qu'aujourd'hui.

Les ouvriers mineurs qui représentent au congrès en tant que président de la Fédération sont au nombre de 151.500 syndiqués. Parlant des rapports internationaux, il déclare que ses camarades veulent la paix et le désarmement général, et il s'associe aux paroles du citoyen Gouaux, délégué français sur l'heureux dénouement du différend de Casablanca.

Le citoyen JAROLIN, délégué, pour l'Autriche dit que si nous sommes réunis pour nous occuper des questions techniques, nous ne pouvons nier que la question de la paix du monde devient pour les travailleurs de tous les pays, une question politique ouvrière de premier ordre et parle dans le même sens que le délégué allemand.

Le Congrès ne s'ouvre pas sans les scrutateurs de la commission de vérifications des mandats et le bureau pour la prochaine séance qui sera présidée par le citoyen Sachse, député allemand.

L'anniversaire de la tragédie de Vigneux

Villeneuve-Saint-Georges, 2 juin. — La 32e section des ouvriers carriers, terrassiers et professions similaires de Seine-et-Oise avait invité les organisations locales à célébrer aujourd'hui l'anniversaire des incidents qui se déroulèrent le 2 juin 1903 à Vigneux, où deux ouvriers de sablières alors en grève, MM. Lefol et Geobelin, trouvèrent la mort.

Des couronnes devaient être portées sur la tombe de Lefol, à Villeneuve-le-Roi; les manifestants devaient ensuite se rendre au cimetière de Villeneuve-le-Roi, où Geobelin fut inhumé.

Sur une couronne déposée l'an dernier sur la tombe de Lefol, un des manifestants place un ruban rouge portant l'inscription: « A notre regretté camarade, tué à la salle Franque le 2 juin 1903 ».

Puis des discours sont prononcés par MM. Julien, secrétaire de la 32e section des carriers de Seine-et-Oise, Riordreau, délégué à la propagande du syndicat des terrassiers, Lapière, secrétaire de l'Union des syndicats de Seine-et-Oise.

Les trois orateurs ont rappelé les circonstances dans lesquelles Lefol et Geobelin trouvèrent la mort.

M. Lapière a adressé un appel aux organisations ouvrières dans le but de contribuer à l'érection d'un monument à Lefol.

Après un discours de Riordreau, les assistants ont quitté le cimetière par petits groupes et se sont rendus à Villeneuve-Saint-Georges.

LES MANŒUVRES ITALIENNES

Rome, 2 juin. — On annonce que 50.000 hommes partiront aux grandes manœuvres de l'été prochain. Avant le commencement des manœuvres, le roi passera en revue les deux corps d'armée, l'un à Vérone et l'autre à Padoue.

Deux dignitaires militaires assisteront également à la manœuvre.

LE SYNDICAT DES POSTIERS

LES POSTIERS REFUSENT DE SE RENDRE AU PARQUET. ILS DEMANDENT DES POURSUITES CORRECTIONNELLES.

Paris, 2 juin. — On sait que le procureur de la République avait convoqué le Comité du Syndicat des postiers à se rendre aujourd'hui au cabinet du commissaire aux délégations judiciaires. M. Berthelot, le commissaire était chargé par commission rogatoire de signifier aux adhérents au syndicat l'illegalité de leur projet.

Les membres de la commission ont répondu de cet après-midi à cette convocation par la lettre suivante que M. Jacques Bonzon leur avait remis et déposée au parquet.

Monsieur le Procureur de la République, « Vous nous avez fait convoquer chez M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, pour nous amener à dissoudre le syndicat des agents des P. T. T. constitué par nous le 6 mai dernier. Nous avons le regret de ne pouvoir nous rendre chez vous, nous vous en prions de nous excuser, nous vous vous êtes décidé que très tardivement.

En effet, elle n'est pas légale d'après la loi même que vous invoquez: contre nous, loi du 21 mars 1884.

Seul le tribunal correctionnel, et le droit de nous dissoudre est après débat, il se trouvait des motifs légaux contre la validité de notre groupe. C'est donc devant le tribunal correctionnel qu'il faut enfin nous convoquer et c'est à seulement que nous comparaitrons.

A gré, etc... »

Suivent les signatures des membres du Comité.

GE QU'ON DIT AU PARQUET

Au parquet l'on dit qu'en pareille matière il n'a jamais été procédé d'autre façon et que l'on a toujours prévenu le syndicat avant d'engager toutes les poursuites pour irrégularités dans sa constitution.

D'autre part, quatre membres du syndicat ont répondu à l'appel de M. Berthelot pour lui faire savoir qu'ils ne faisaient plus partie dudit syndicat.

L'Affaire Steinheil

Une accusation contre Mme Steinheil

Paris, 2 juin. — On a remis aujourd'hui à M. André, juge d'instruction, une lettre se trouvant dans une bouteille retirée du fond de la Seine à Puteaux.

Cette lettre, signée des initiales Ch. M., dit en substance que c'est bien Mme Steinheil qui a fait assassiner son mari et qu'elle a versé aux assassins une somme de dix mille francs, que la femme déshonorée sous le nom de « Rouzine » est morte et que le troisième complice est actuellement à l'étranger.

Cette lettre est considérée comme l'œuvre d'un mystificateur.

Le sabotage des fils télégraphiques

Caix, 2 juin. — Un voleur supportant 85 fils télégraphiques et téléphoniques, placé en bas du terrain de manœuvres, à hauteur des Salins-Ville-roy, sur la ligne de Caix à Aixe, a été arrêté le 2 juin 1903.

M. Emeu, sous-préfet de Corbeil, avisé des premières heures, s'assure que toutes les mesures d'ordre sont prises.

Formés en cortège, précédés du drapeau cravaté de crêpe de la section des carriers et des ouvriers du bâtiment, les manifestants se sont rendus au cimetière de Villeneuve-le-Roi.

Sur une couronne déposée l'an dernier sur la tombe de Lefol, un des manifestants place un ruban rouge portant l'inscription: « A notre regretté camarade, tué à la salle Franque le 2 juin 1903 ».

Puis des discours sont prononcés par MM. Julien, secrétaire de la 32e section des carriers de Seine-et-Oise, Riordreau, délégué à la propagande du syndicat des terrassiers, Lapière, secrétaire de l'Union des syndicats de Seine-et-Oise.

Les trois orateurs ont rappelé les circonstances dans lesquelles Lefol et Geobelin trouvèrent la mort.

M. Lapière a adressé un appel aux organisations ouvrières dans le but de contribuer à l'érection d'un monument à Lefol.

Après un discours de Riordreau, les assistants ont quitté le cimetière par petits groupes et se sont rendus à Villeneuve-Saint-Georges.

Les anarchistes allemands tiennent un Congrès

Berlin, 2 juin. — Les anarchistes allemands se sont réunis en congrès cette après-midi à la salle de la province de la Penne. Les débats ont porté sur l'expédition de Mannheim en 1907, où ils avaient dû, pour échapper à la police, tenir leur réunion dans une voiture de tramway, les anarchistes s'étaient assurés une autorisation de la police de Leipzig par la promesse de ne pas dépasser dans leurs discours les limites permises. Truite-six groupements étaient représentés. La question la plus importante de l'ordre du jour du congrès est l'organisation en Allemagne du syndicalisme anarchiste.

Le congrès travaillera en outre à réunir au parti anarchiste les syndicats « localistes » ou anarcho-socialistes qui se sont séparés des syndicats socialistes.

Le rapport financier a fait connaître que durant ces deux dernières années, la Fédération anarchiste d'Allemagne a encaissé 657 marks 96, et que les dépenses dans ce même laps de temps n'ont pas dépassé 503 marks 77.

Le congrès anarchiste de Leipzig a décidé pour 1910 la convocation d'une conférence internationale d'anarchistes à Londres. Berlin sera le siège du comité d'organisation.

DANS LA REGION

A ANSTAING

250 Tisseurs en grève

Les ouvriers et ouvrières du tissage Defrenne-Duployer ne pouvant obtenir une augmentation de salaire et une meilleure répartition du chômage, cessent le travail.

Les 250 ouvriers et ouvrières du tissage Defrenne-Duployer, se sont mis en grève mardi matin.

Cette décision avait été prise lundi soir dans une réunion qu'ils avaient tenue à l'annexe de la maison de la rue de la République, le citoyen Creton, secrétaire du Syndicat textile de Lille avait présenté l'exposé de la situation faite aux ouvriers de cette usine.

Précédemment, trois lettres, présentant au patron les revendications de ses ouvriers — augmentation de salaire et amélioration dans la répartition du chômage — lettres adressées par le Syndicat du textile de Lille étaient restées sans réponse.

Des propositions de conciliation furent en suite offertes, mais écartées.

C'est alors qu'eut lieu la réunion et la déclaration de cessation de travail.

Hier mercredi matin, une délégation ouvrière se présenta et fut reçue par le patron. Les délégués obtinrent quelques améliorations.

Les propositions patronales, seront examinées aujourd'hui jeudi dans une réunion qui tiendra lieu des grévistes à 4 heures de l'après-midi, chez Pamelart; le camarade Creton y assistera.

Aujourd'hui paraîtra la liste entière des revendications.

A SAINGHIN-EN-WEPPE

Une affaire mystérieuse

Un soldat permissionnaire retrouvé avec le crâne fracturé doit subir l'opération du trépan. — Est-ce une agression ?

Une affaire mystérieuse certains ont, dans le pays, déjà lancé le gros mot de drame, fait l'objet d'commentaires passionnés; dans des circonstances inexplicables, un jeune soldat a reçu des blessures qui mettent sa vie en danger.

Voici les renseignements qu'a pu recueillir le correspondant, à qui il est dû comme l'enquête.

Vers dix heures et demie, dimanche soir, Mme Louis Magret se rendait chez M. Lallement, cultivateur, qui son fils Régis Lallement, 21 ans, soldat au 8e d'infanterie et en ce moment en permission, se trouvait chez elle, blessé et perdant du sang en abondance.

M. Lallement père se rendit avec le fils qui l'on devine chez Mme Magret et trouva effectivement le militaire gisant dans une mare de sang.

Avec l'aide des voisins il transporta le blessé chez lui et requit un docteur.

La blessure, déjà grave, était une fracture du crâne d'un côté et d'un autre côté la fracture du crâne d'un autre côté.

Le praticien jugea indispensable l'opération du trépan, qui fut pratiquée lundi et sur l'issue de laquelle on n'est pas encore fixé.

Les gendarmes, prévenus, commencèrent aussitôt leur enquête et furent que le militaire avait passé une bonne partie de la journée avec Louis Magret, 27 ans, fils de la personne chez laquelle son père l'avait retrouvé blessé.

Les deux jeunes gens étaient manifestement ivres vers le soir, mais on n'a pas établi jusqu'ici les faits.

Mme Magret mère fut, vers 10 heures, attirée sur sa porte par du bruit provenant de la route: c'était son fils Louis qui rentrait, suivi à quelques pas de Régis Lallement, chancelant.

Aussitôt son entrée, Lallement s'affaissa et n'a pas, depuis, repris connaissance.

Les gendarmes sont allés arrêter à l'endroit où il travaillait Louis Magret, qui ne avait porté aucun coup à son camarade, mais ne peut expliquer la provenance de la blessure, ne se souvenant absolument de rien.

Le jeune homme a été délégué au parquet et écroué jusqu'à ce que M. Delalé, juge d'instruction chargé de l'affaire, ait pu disposer les obsèques qui laissent le champ libre à toutes les suppositions.

Le congrès travaillera en outre à réunir au parti anarchiste les syndicats « localistes » ou anarcho-socialistes qui se sont séparés des syndicats socialistes.

Le rapport financier a fait connaître que durant ces deux dernières années, la Fédération anarchiste d'Allemagne a encaissé 657 marks 96, et que les dépenses dans ce même laps de temps n'ont pas dépassé 503 marks 77.

Le congrès anarchiste de Leipzig a décidé pour 1910 la convocation d'une conférence internationale d'anarchistes à Londres. Berlin sera le siège du comité d'organisation.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Inscrits

NOUVELLES PROPOSITIONS DES ARMATEURS. ON CROIT QUE LA FIN DU CONFLIT EST PROCHE.

Marseille, 2 juin. — Comme les jours précédents, le calme le plus grand règne aujourd'hui à la Joliette bien que les inscrits maritimes y soient venus en grand nombre des premières heures du jour. Leur visite quotidienne avait surtout pour but de faire connaître la situation à leurs camarades du Danube, de la « Dordogne » et de l'« Equateur » arrivés dans la matinée ou attendus dans le cours de la journée.

Dès que les navires furent amarrés, et après la fin du service, des délégations se rendirent à bord, annonçant la grève et engageant les équipages de ces vapeurs à suivre leurs camarades.

Il en fut ainsi fait et la « Dordogne », le « Danube », l'« Equateur », furent abandonnés dans les mêmes conditions que les autres paquebots.

Deux autres navires du port de Marseille sont arrivés aujourd'hui, le « Tafna », de Tripolie et de Tunis, et le « Mididja », d'Oraon, tous deux de la compagnie mixte. Ces deux navires ont été désertés deux ou trois heures après leur entrée dans le port.

Aucun départ n'a été effectué aujourd'hui, on croit qu'il y en aura deux demain, mais ce n'est pas encore bien certain. Le service postal a continué d'être assuré par les contre-pompieres. Le « Dard » est arrivé avec le courrier d'Oraon; il a été accueilli par celui d'Alger; à une heure la « Sarbacane » quittait le quai de la Fraternité se rendant à Alger avec la poste.

LA REUNION DES GREVISTES

Il y avait plus de monde que de coutume aujourd'hui à la réunion générale tenue à 4 heures dans la grande salle de la Bourse du Travail, par les inscrits maritimes et agents du service général à bord, en grève.

M. REAUD a indiqué tout d'abord les conditions que trois compagnies encore avaient envoyé leur réponse; c'est: la compagnie des Vapeurs et Chargements; la compagnie Picard; la compagnie Fraysinet qui, bien entendu, renvoient les inscrits maritimes au syndicat de la Havre métron.

Aucun départ n'a été effectué aujourd'hui, on croit qu'il y en aura deux demain, mais ce n'est pas encore bien certain. Le service postal a continué d'être assuré par les contre-pompieres. Le « Dard » est arrivé avec le courrier d'Oraon; il a été accueilli par celui d'Alger; à une heure la « Sarbacane » quittait le quai de la Fraternité se rendant à Alger avec la poste.

En terminant, M. Reaud a fait approuver par l'Assemblée un appel aux états-majors.

LES PROPOSITIONS DES ARMATEURS

M. le capitaine Armand, président du syndicat marseillais de l'armement, a tenu aujourd'hui une conférence avec le directeur de la marine, un document contenant les conditions générales d'embarquement; ce document contient, condensées et interprétées par les armateurs, les principales clauses de la loi du 17 avril 1907.

M. Armand a fait connaître que chaque compagnie établissait des conditions particulières d'embarquement en prenant pour base les conditions générales déposées au bureau de la Marine; ces conditions générales peuvent s'appliquer intégralement à toutes les compagnies.

C'est ainsi que certaines compagnies pourront accorder à leurs équipages diverses satisfactions par exemple la Compagnie Bruyssié sera, particulièrement, d'embarquement seraient annexées aux rôles des équipages afin qu'il ne se produise dans l'avenir aucun litige sur l'interprétation de la loi.

Cette proposition des armateurs pourrait peut-être permettre la reprise des pourparlers.

La Nouvelle Turquie

Abd-ul-Hamid à Salonique. — Ménagerie et menuiserie. — La garde du pashanier

Salonique, 2 juin. — Les officiers chargés de la garde d'Abd-ul-Hamid sont fort embarrassés par les réclamations incessantes de leur prisonnier. L'ex-sultan se plaint de s'ennuyer et formule les demandes les plus extraordinaires. Le semaine dernière, il voulait absolument qu'on lui expédiât d'Yildiz un acte de ménagerie. Il a très mal pris le refus des officiers.

Le mariage est donc lieu, et aussitôt après la cérémonie, M. Albert Morange partit avec sa femme pour aller cacher son bonheur au fond de l'Auvergne.

En somme, la fille du père Mireval aurait pu certainement plus mal tomber.

M. Morange était un brave garçon, appartenant à une excellente famille et possédant la meilleure étude de Pont-d'Alfer. Par malheur, il était négligent et paresseux; et de plus, il aimait la vie large, sans vouloir rien faire pour se donner le droit d'être prodigue.

Aussi la situation du jeune notaire ne tarda pas à périr. Au bout de peu de temps, il se trouva à court d'argent. Alors, poussé par la nécessité, il se crut autorisé à distraire temporairement, pour ses dépenses personnelles, quelques sommes que ses clients lui confiaient pour des placements hypothécaires. Sa délicatesse ne s'effaroucha pas du tout de ce procédé; ce n'était, dans son esprit, qu'un prêt à court terme; bientôt les affaires marcheraient mieux; il rembourserait...

Le mariage est donc lieu, et aussitôt après la cérémonie, M. Albert Morange partit avec sa femme pour aller cacher son bonheur au fond de l'Auvergne.

En somme, la fille du père Mireval aurait pu certainement plus mal tomber.

M. Morange était un brave garçon, appartenant à une excellente famille et possédant la meilleure étude de Pont-d'Alfer. Par malheur, il était négligent et paresseux; et de plus, il aimait la vie large, sans vouloir rien faire pour se donner le droit d'être prodigue.

Aussi la situation du jeune notaire ne tarda pas à périr. Au bout de peu de temps, il se trouva à court d'argent. Alors, poussé par la nécessité, il se crut autorisé à distraire temporairement, pour ses dépenses personnelles, quelques sommes que ses clients lui confiaient pour des placements hypothécaires. Sa délicatesse ne s'effaroucha pas du tout de ce procédé; ce n'était, dans son esprit, qu'un prêt à court terme; bientôt les affaires marcheraient mieux; il rembourserait...

Le mariage est donc lieu, et aussitôt après la cérémonie, M. Albert Morange partit avec sa femme pour aller cacher son bonheur au fond de l'Auvergne.

Les Bourses du Travail

LA QUESTION DU VIATICUM

Paris, 2 juin. — Les délégués à la conférence de la C. G. T. ont poursuivi ce matin, 49, rue de Bretagne, l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Les questions relatives à l'établissement et au mode d'application d'un timbre confédéral, ainsi qu'à l'unification de la comptabilité de tous les services financiers de la C. G. T., ont abouti à la nomination de deux commissions chargées de déposer des rapports.

La question du viaticum apparaît régulièrement à tous les congrès et à toutes les conférences et n'est jamais tranchée.

A l'heure actuelle, le viaticum est facultatif et les versements le sont également. Ce sont les Bourses du travail qui distribuent les secours aux camarades chômeurs. M. Blanc, de la Fédération des cuirs et peaux, soutient une résolution tendant à rendre le viaticum obligatoire; les fonds seraient centralisés par la C. G. T. de façon à appliquer le principe de solidarité. Cette motion est combattue par M. Dorci, qui fait entrevoir les dangers du viaticum obligatoire.

M. Niel rappelle qu'il ne saurait être question de trancher aujourd'hui la question du viaticum obligatoire, parce qu'en faisant un rouage régulier, elle entraînerait nécessairement des modifications aux statuts de la C. G. T. et que la conférence d'aujourd'hui n'a pas qualité pour faire. Il ne peut s'agir uniquement que des perfectionnements qu'on pourrait apporter au viaticum facultatif, tel qu'il est actuellement suivi par les Bourses du travail.

L'assemblée paraît se ranger à cet avis et on nomme une nouvelle commission chargée de présenter des propositions dans ce sens.

Un incident

Griffuelhes veut bien donner des explications, mais il n'assistera pas à la séance.

Un incident s'est produit cet après-midi à la conférence.

Griffuelhes, ancien secrétaire général de la C. G. T., a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se dérober aux explications qu'il a été invité à fournir sur la gestion de la Maison des Fédérations, mais il estime qu'on veut le contraindre, et il ne veut pas que ses explications soient une obligation.

Si les délégués de province ont besoin de renseignements, ils leur donnera satisfaction demain à la Maison des Fédérations, mais il ne se rendra pas à la réunion privée de ce soir.

Divers orateurs ont alors déclaré que Griffuelhes se trouve en présence d'un vote et qu'il doit s'incliner devant la majorité.

Les Affaires de Perse

Paris, 2 juin. — M. le juge d'instruction André s'est occupé cet après-midi de l'affaire Marix.

Il a entendu un certain nombre de témoins.

Le premier interrogé a été M. Léon Noël. Demain M. André s'occupera encore de cette affaire.

LA CRISE MINIERE en Ecosse

GREVE IMMINENTE DE CENT MILLE MINEURS

Glasgow, 2 juin. — Les propriétaires des houillères écossaises ont décidé de se réunir sans aucun retard pour dissoudre le conseil de conciliation et voter l'affichage d'un avis annonçant une réduction de salaires de 12 et demi pour cent.

Les ouvriers accepteront pas cette réduction et une grève de cent mille mineurs apparaît donc maintenant.

Allemagne et Russie

Vienna, 2 juin. — La « New Freie Presse » parlant de l'entrevue faite par le tsar et l'empereur Guillaume II au milieu de juin, estime que cette entrevue marquera un nouveau rapprochement de la Russie et de l'Allemagne.

La « Wiener Allgemeine Zeitung » juge cette nouvelle d'une entrevue comme invariablement et il s'agit seulement alors d'un acte de politesse sans conséquence politique.

Le mariage est donc lieu, et aussitôt après la cérémonie, M. Albert Morange partit avec sa femme pour aller cacher son bonheur au fond de l'Auvergne.

En somme, la fille du père Mireval aurait pu certainement plus mal tomber.

M. Morange était un brave garçon, appartenant à une excellente famille et possédant la meilleure étude de Pont-d'Alfer. Par malheur, il était négligent et paresseux; et de plus, il aimait la vie large, sans vouloir rien faire pour se donner le droit d'être prodigue.

Aussi la situation du jeune notaire ne tarda pas à périr. Au bout de peu de temps, il se trouva à court d'argent. Alors, poussé par la nécessité, il se crut autorisé à distraire temporairement, pour ses dépenses personnelles, quelques sommes que ses clients lui confiaient pour des placements hypothécaires. Sa délicatesse ne s'effaroucha pas du tout de ce procédé; ce n'était, dans son esprit, qu'un prêt à court terme; bientôt les affaires marcheraient mieux; il rembourserait...

Le mariage est donc lieu, et aussitôt après la cérémonie, M. Albert Morange partit avec sa femme pour aller cacher son bonheur au fond de l'Auvergne.

Les Bourses du Travail

LA QUESTION DU VIATICUM

Paris, 2 juin. — Les délégués à la conférence de la C. G. T. ont poursuivi ce matin, 49, rue de Bretagne, l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Les questions relatives à l'établissement et au mode d'application d'un timbre confédéral, ainsi qu'à l'unification de la comptabilité de tous les services financiers de la C. G. T., ont abouti à la nomination de deux commissions chargées de déposer des rapports.

La question du viaticum apparaît régulièrement à tous les congrès et à toutes les conférences et n'est jamais tranchée.

A l'heure actuelle, le viaticum est facultatif et les versements le sont également. Ce sont les Bourses du travail qui distribuent les secours aux camarades chômeurs. M. Blanc, de la Fédération des cuirs et peaux, soutient une résolution tendant à rendre le viaticum obligatoire; les fonds seraient centralisés par la C. G. T. de façon à appliquer le principe de solidarité. Cette motion est combattue par M. Dorci, qui fait entrevoir les dangers du viaticum obligatoire.

M. Niel rappelle qu'il ne saurait être question de trancher aujourd'hui la question du viaticum obligatoire, parce qu'en faisant un rouage régulier, elle entraînerait nécessairement des modifications aux statuts de la C. G. T. et que la conférence d'aujourd'hui n'a pas qualité pour faire. Il ne peut s'agir uniquement que des perfectionnements qu'on pourrait apporter au viaticum facultatif, tel qu'il est actuellement suivi par les Bourses du travail.

L'assemblée paraît se ranger à cet avis et on nomme une nouvelle commission chargée de présenter des propositions dans ce sens.

Un incident

Griffuelhes veut bien donner des explications, mais il n'assistera pas à la séance.

Un incident s'est produit cet après-midi à la conférence.

Griffuelhes, ancien secrétaire général de la C. G. T., a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se dérober aux explications qu'il a été invité à fournir sur la gestion de la Maison des Fédérations, mais il estime qu'on veut le contraindre, et il ne veut pas que ses explications soient une obligation.

Si les délégués de province ont besoin de renseignements, ils leur donnera satisfaction demain à la Maison des Fédérations, mais il ne se rendra pas à la réunion privée de ce soir.

Divers orateurs ont alors déclaré que Griffuelhes se trouve en présence d'un vote et qu'il doit s'incliner devant la majorité.

L'AFFAIRE MARIX

Paris, 2 juin. — M. le juge d'instruction André s'est occupé cet après-midi de l'affaire Marix.

Il a entendu un certain nombre de témoins.

Le premier interrogé a été M. Léon Noël. Demain M. André s'occupera encore de cette affaire.

Le secret professionnel médical

Saint-Mihiel, 2 juin. — Le docteur Thiéry était poursuivi sous l'inculpation de violation du secret médical pour avoir écrit bihéquement son avis sur l'état mental de Jeanne Weber. Le tribunal vient de rendre un jugement le condamnant à seize francs d'amende, avec application de la loi de sur-sis.

Guillaume II en Angleterre

Londres, 2 juin. — Le correspondant londonien du « Birmingham Daily Post » confirme que l'empereur Guillaume II, accompagné de sa femme, partira pour l'Angleterre le 15 octobre et qu'il restera quelque temps avec le roi et la reine d'Angleterre.

Les souverains allemands se rendront à Scarborough après la célébration de l'anniversaire de la naissance du roi Edouard.

Immédiatement après, l'impératrice et sa fille retourneront à Berlin tandis que l'empereur ira se reposer quelques semaines sur la côte